



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-261

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR

R24-2024-11-22-00008 - Arrêté préfectoral portant composition du Conseil académique de l'Éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours (7 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

R24-2024-11-22-00008

Arrêté préfectoral portant composition du
Conseil académique de l'Éducation nationale
de l'académie d'Orléans-Tours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant composition du Conseil académique de l'Éducation nationale
de l'académie d'Orléans-Tours
(CAEN)**

LA PRÉFÈTE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 234-1 et R. 234-1 à R. 234-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'ensemble des correspondances et propositions relatives au renouvellement du Conseil académique de l'Éducation nationale émises par :

- le président du Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- les présidents des Conseils départementaux de la région Centre-Val de Loire ;
- les présidents d'associations des maires de la région Centre-Val de Loire ;
- le recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire ;
- les responsables des organisations syndicales ;
- la coordinatrice régionale de la FCPE Centre Val de Loire ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1er :

Est constatée la désignation au Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) de l'académie d'Orléans-Tours, à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, et pour une durée de trois ans, les membres figurant sur la liste ci-après.

Article 2 :

Le Conseil académique de l'Éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours est présidé par :

- *Pour les délibérations relevant de la compétence de l'État*

La préfète de région, préfète du Loiret, et en cas d'empêchement de la préfète de région, par le recteur de l'académie ou, lorsque les questions examinées concernent l'enseignement agricole, par la directrice régionale de l'agriculture et de la forêt.

- *Pour les délibérations relevant de la compétence de la Région*

Le président du Conseil régional, ou en cas d'empêchement du président du Conseil régional, par le conseiller régional délégué à cet effet par le président du Conseil régional.

Article 3 :

Les représentants de la région, des départements et des communes sont les suivants :

- *Pour la région : 8 conseillers régionaux :*

TITULAIRES

Mme Anne BESNIER
M. Romain MERCIER
Mme Carole CANETTE
M. Arnaud JEAN
M. Emmanuel LEONARD
M. Florent MONTILLOT
M. Cyril HEMARDINQUER
Mme Sonia PAREUX

SUPPLEANTS

Mme Mathilde FOUCHET
M. Mohamed MOULAY
Mme Cathy MÜNSCH
Mme Estelle COCHARD
Mme Jalila GABORET
Mme Delphine GENESTE
Mme Elodie BABIN
M. Matthieu SCHLESINGER

- *Pour les départements de la région : 8 conseillers départementaux :*

TITULAIRES

Département du Cher
Mme Anne CASSIER

Mme Delphine PIETU

Département d'Eure-et-Loir
Mme Anne BRACCO

Mme Evelyne LEFEBVRE

Département de l'Indre
Mme Virginie ELION

M. Jean-Yves HUGON

Département de l'Indre et Loire
M. Brice DROINEAU
M. Rémi LEVEAU

M. Patrick MICHAUD
M. Franck GAGNAIRE

Département du Loir-et-Cher
Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT

M. Pascal HUGUET

Département du Loiret
Mme Nadia LABADIE
Mme Florence GALZIN

Mme Corinne MELZASSARD
M. Hugues RAIMBOURG

- *Pour les communes : 8 maires ou conseillers municipaux*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Département du Cher

M. Alain JAUBERT

M. Philippe AUZON

Département d'Eure-et-Loir

M. Pascal LECLAIR

M. Gérard BESNARD

Département de l'Indre

M. Marc ROUFFY

M. François DAUGERON

Département de l'Indre et Loire

En cours de désignation

Mme Isabelle SENECHAL

M. Claude COURGEAU

Mme Claudine LECLERC

Département du Loir-et-Cher

M. Daniel LOMBARDI

M. Bernard ESPUGNA

Département du Loiret

M. Frédéric MURA

M. Stéphane HAMON

Mme Christel BOTELLO

Mme Carole HEBERT

Article 4 :

Les représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré, ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur, sont les suivants :

- *15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires, dont un représentant des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées :*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre du SGEN CFDT

M. Laurent CALMON

M. Fabien FAUCILLE

Au titre de la CGT Educ'action

M. Thibaut LEMIERE

Mme Marie-Paule SAVAJOL

Au titre de la FSU

M. Emmanuel MERCIER

Mme Julie PASCUAL

M. Bruno CHIROUSE

M. Antonin PENNETIER

Mme Béatrice BARDIN

M. Patrick BERNARD

Mme Marie-Christine MERLET

Mme Catherine BAILLY

M. Éric BOCZKOWSKI

Mme Géraldine MIGNÉ

Mme Aline PASNON

M. Marwin ROY

M. Rafaël RAIGON-ARROYO

M. François LAVAUD

Mme Lise BAZIER

M. Richard MORET

Au titre de l'UNSA Éducation

M. Cyrille PASCALOUX

Mme Agnès ROSE DA COSTA

M. Michel ANDRÉ
M. Sébastien TRECUL

Mme Bérengère DELHOMME-LALO
Mme Miréla DENYS

Au titre de FO

M. Jean-François OLMEDO
M. Nicolas CARLI-BASSET

M. Cédric MEURQUIN
Mme Hélène NIZOU

- 4 représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur :

TITULAIRES

Au titre du SGEN CFDT

M. Richard FAURE
Mme Emmanuelle FARGUES

SUPPLEANTS

Mme Marguerite ZANI
Mme Anna DALEY

Au titre de la FSU

M. Olivier DURAND

M. Alexis BOCHE

Au titre de l'UNSA Éducation

En cours de désignation

En cours de désignation

- 3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

TITULAIRES

Université d'Orléans

M. Éric BLOND

M. Sébastien RINGUEDE

Université de Tours

M. Arnaud GIACOMETTI

M. Florent MALRIEU

INSA Centre-Val de Loire

M. Yann CHAMAILLARD

M. Jérôme FORTINEAU

- 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole :

M. Frédéric CHASSAGNETTE
M. Richard LE MOIGN

Mme Florence ANDRES
M. Jacky COUDRAY

Article 5 :

- 7 représentants des associations de parents d'élèves au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale et 1 au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'agriculture

TITULAIRES

Au titre de la FCPE

M. Daniel CHARTIER
Mme Gaëlle HARDY-BOUHARATI
Mme Christine LAFFITTE
Mme Florence GOMES
M. Jérémie FABRE
M. Bruno FLEURANT (agriculture)
Mme Martine RICO

Au titre de la PEEP

En cours de désignation

SUPPLEANTS

Mme Magalie PIAT
Mme Anne LELEU
Mme Alexandra CANOURGES
Mme Sylvie BRUNET
Mme Stéphanie POURON
M. Cyrille GAUTIER
M. Arnaud TERLAIN

En cours de désignation

Article 6 :

- 3 représentants des étudiants

TITULAIRES

Au titre de l'UNEF

En cours de désignation

Au titre de la FAGE « Bouge ton CROUS »

En cours de désignation

Au titre de l'Union étudiante

En cours de désignation

SUPPLEANTS

En cours de désignation

En cours de désignation

En cours de désignation

Article 7 :

- *Le président du Conseil Économique et Social de la région Centre Val de Loire ou son représentant*

Mme Patricia LAUPIN

Article 8 :

- 6 représentants des organisations syndicales de salariés

TITULAIRES

Au titre de FO

M. Yvan MOQUETTE

Au titre de la CGT

M. José-Manuel FELIX

Au titre de la CFE CGC

M. Matthieu FAUCHER

SUPPLEANTS

M. Thibault LACAILLE

M. Joachim GUECHOU

Au titre de l'UNSA

M. Pierre-Sylvain ALLAUME

Mme Virginie DABBARH-FORTÉ

Au titre de la CFTC

Mme Elisabeth ALLIAS

Mme Cécile ROUILLAC

Au titre de la CFDT

M. Guy BAUDRY

M. Gilles LORY

- *6 représentants des organisations syndicales d'employeurs dont un représentant des exploitants agricoles*

TITULAIRES

Pour le MEDEF Centre

Mme Amandine COMBE

M. Hervé GALTAUD

M. Patrick UGARTE

Pour l'U2P

Mme Stéphanie MAXIMOFF

Pour la CPME

Mme Patricia FHIMA

Représentants des exploitants agricoles

Mme Frédérique ALEXANDRE (FNSEA)

SUPPLEANTS

M. Eric MESEGUER

M. Julien DEROUBAIX

M. Bruno BOUSSEL

M. Thierry VILLARD

Mme Mélanie SOULAS-BARRAULT (JA)

Article 9 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales, le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2024
La préfète de région Centre-Val de Loire
Signé: Sophie BROCAS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.